



# CONFERENCE DES MAIRES

2019



# Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vidourle Camargue

En deux mots...



## *Présentation du PETR*

Le 26 décembre 2017, par arrêté préfectoral, le Pays Vidourle Camargue devenait le Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural (PETR) Vidourle Camargue en application de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Il fédère 5 communautés de communes (50 communes), 147 988 habitants autour d'un projet commun de développement. Leur regroupement volontaire permet la reconnaissance de son périmètre en territoire organisé et ainsi il est légitimé à porter différents dispositifs de contractualisation avec l'Europe, l'Etat, la Région et les Départements du Gard et de l'Hérault (Annexe 1).

### *Son Rôle*

Le PETR est un outil d'animation, de contractualisation territoriale et de complémentarité au service des communes et des communautés de communes.

Le rôle du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) est de favoriser, de soutenir et de coordonner les projets de son territoire afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins de la population. Il agit avec les communautés de communes pour mener des réflexions ou conduire des actions.

### *Son fonctionnement*

Le comité syndical est l'assemblée délibérante qui prend les décisions au sein du PETR. Il est composé des élus des communautés de communes qui forment le PETR. Chaque communauté de communes y est représentée proportionnellement au nombre d'habitants.

### *Ses élus*

Ils sont désignés par les communautés de communes après chaque élection générale selon une répartition proportionnée, basée sur le recensement de la population.

Chaque communauté de communes adhérentes désigne le nombre de délégués titulaires et le même nombre de délégués suppléants que le nombre de sièges qui lui est dévolu.

### *Ses missions*

Le PETR est porteur des financements territorialisés. Il facilite pour les collectivités locales l'examen de projets par les partenaires (Europe, Etat, Région, Départements) et apporte un soutien à l'ingénierie de projet. Il mutualise des missions que ne pourraient porter les communautés de communes.

### *Ses activités*

- Son **activité institutionnelle** se caractérise par la gestion et l'animation du syndicat mixte comme toute structure publique. Cela comprend l'organisation des assemblées, le suivi des affaires juridiques, la gestion financière et du personnel...
- Sa mission **d'ingénierie territoriale** apporte un soutien technique à la mise en place des projets structurants sur le territoire et suivi des réflexions territoriales, un dispositif



de veille sur les leviers de financements activables par le territoire dans une logique de contrat territorial,

- Un **service SIG** met à disposition une plateforme commune, apporte un soutien technique aux Communautés et permet le développement d'applications,
- La **mission patrimoine** assure le suivi de l'inventaire patrimonial et la mise en tourisme de celui-ci, l'animation des correspondants patrimoine et assure le conseil aux communes,
- La **mission tourisme** anime la commission dédiée et met en application la stratégie touristique. Elle s'attache à la valorisation du territoire et accompagne les réseaux de prestataires. Elle porte la communication des actions en faveur du développement touristique du PETR,
- Le PETR accompagne le **Club des Entrepreneurs** avec les CCI du Gard et de l'Hérault pour des découvertes d'entreprises ou d'activités, de visites de savoir-faire, des déjeuners/rencontres....

## *L'équipe*

Elle est composée de 7 personnes avec chacune des missions définies :

- ✓ Directeur : Maxime CHARLIER
- ✓ Assistante direction : Catherine BAZILE
- ✓ Animatrice LEADER : Aude FAYE
- ✓ Animatrice FEAMP/Chargée de contractualisation : Marie GALAND
- ✓ Gestionnaire des fonds européens : Lisette LESUEUR
- ✓ Référents ATI : Maxime CHARLIER/ Marie GALAND
- ✓ Chargée de mission tourisme : Véronique COUDERC (Gard Tourisme)
- ✓ Chargée de mission patrimoine : Patricia CARLIER

## *La conférence des Maires*

La Conférence des maires, dont le rôle est consultatif, est l'organe d'orientation stratégique du PETR. Elle est le garant de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.

La loi prévoit la réunion des maires des communes 1 fois par an en « Conférence des maires ». Elle est obligatoirement consultée lors de l'élaboration, la modification ou la révision du projet de territoire. Ce sont les 50 maires des communes du PETR qui constituent la Conférence des maires.

## *Le Conseil de développement*

Le Conseil de développement territorial réunit 20 représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire.

Il est consulté, sur les principales orientations du PETR, lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire, et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial. Monsieur Claude CONSTANT en a été élu Président en 2019.



# Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vidourle Camargue

Et plus particulièrement en  
2019...



# Le syndicat mixte du PETR

## Le Comité Syndical

C'est l'organisation de la vie démocratique de la structure. Le comité syndical est composé de 88 élus (titulaires et suppléants) (annexe 2). Il statue sur la gestion financière et administrative du PETR et gère les questions juridiques. Il examine les grandes orientations du syndicat.

A ce jour, le Comité syndical se sera réuni 5 fois :

- le 27 février à Aimargues
- le 3 avril à Gallargues-Le-Montueux
- le 25 juin à Aubord
- le 8 octobre à Aimargues
- le 12 décembre à Gallargues-Le-Montueux

Ce sont 40 délibérations qui ont été approuvées en 2019 pour la bonne marche du syndicat et des actions qu'il porte.

## Le Bureau

Le Président, Pierre Martinez, et les 7 Vice-présidents, préparent les comités syndicaux et abordent les grandes orientations avant de les soumettre au comité syndical.

Le Bureau s'est donc réuni 5 fois en 2019 :

- le 13 février
- le 20 mars
- le 15 mai
- le 24 septembre
- le 26 novembre

## Les conventions signées en 2019 avec les partenaires suivants :

- ✓ Site Remarquable du Goût AOP Taureau de Camargue : convention de partenariat en soutien aux actions de promotion
- ✓ Communauté de communes Piémont cévenol : convention de partenariat pour l'intégration de la communauté de communes au serveur SIG du PETR
- ✓ CCI Gard et CCI Hérault : convention d'animation du Club des Entrepreneurs du PETR Vidourle Camargue
- ✓ Gard Tourisme : convention de partenariat pour l'action touristique du PETR Vidourle Camargue
- ✓ Hérault Tourisme : convention pour l'édition d'une carte de découverte oenotouristique
- ✓ ADT Hérault/Conseil interprofessionnel des Vins : convention pour la candidature au label « Vignobles et découvertes ».
- ✓ Conseil départemental du Gard : Charte d'engagement pour une alimentation de qualité
- ✓ Centre de Gestion du Gard : convention de délégation de gestion des risques statutaires.





## Les locaux

Au cours de l'été, comme l'avait approuvé le comité syndical, le siège du PETR a été transféré de Vauvert à Aimargues. Dans les nouveaux locaux, loués à la Mairie d'Aimargues, la surface disponible a été doublée (180 m<sup>2</sup>). La fonctionnalité du bâtiment permet un meilleur accueil et des conditions de travail favorables pour le personnel.

L'inauguration s'est déroulée le 24 septembre en présence des élus et des partenaires institutionnels du PETR.

## L'équipe

En début d'année, nous avons déplorés le décès du Directeur, Yannick Reboul, actif depuis une dizaine d'années dans la structure à différents postes.

Dans ces circonstances, une réorganisation du personnel s'est opérée. Maxime Charlier a été nommé directeur.

De nouvelles missions dévolues au PETR et des postes vacants ont nécessité le recrutement de 2 personnes. Depuis cet été l'équipe est au complet et les missions redéfinies (annexe 3).

## Le Projet de territoire

Le cabinet retenu après appel d'offre a posé un calendrier de réalisation du Projet de territoire. Durant toute la mission, des comités de suivi ou des ateliers ont permis aux élus et au Conseil de développement de s'impliquer. Pour élargir le panel, une enquête fut proposée sous forme de questionnaire.

- Décembre 2018 : présentation de la mission en comité syndical
- Février 2019 : Comité de suivi
- Mars 2019 : Enquête auprès des 50 maires et membres du Conseil de développement
- Avril 2019 : Atelier en comité de suivi
- Mai 2019 : Comité de suivi
- Juin 2019 : Comité de suivi/réunion technique PETR
- Juillet 2019 : réunion technique PETR et présentation en comité de suivi
- Octobre 2019 : présentation et validation en comité syndical

Le Comité syndical a validé le document final le 8 octobre 2019. Il est également présenté en Conférence des maires et au Conseil de développement pour approbation.

## La communication

Le PETR s'est attaché à communiquer régulièrement sur les actions, les projets, les opérations qu'il porte. L'accent a été mis sur le site internet avec une information régulière des activités du PETR comme les comités syndicaux, les opérations dans le domaine du tourisme ou du patrimoine, ainsi que du Club des entrepreneurs ou des points d'actualité.

L'espace documentaire est le lieu où les élus peuvent retrouver par exemple les convocations, les délibérations, les comptes rendus ou des informations sur les différents fonds européens.

En 2019 se sont :

- 9 articles parus dans la presse régionale
- 2 articles parus dans les bulletins intercommunaux
- 1 article paru dans la presse spécialisée
- 1 émission radio



# Les fonds européens

## LEADER - FEAMP - ATI FEDER

### Comprendre les fonds européens et connaître les actions soutenues sur le territoire

L'Union Européenne fixe son budget pour une période de 6 ans et alloue un montant à chacun de ses états membres, qui est ensuite tenu d'organiser la répartition des fonds européens sur son territoire. Pour la période 2014-2020, la France a choisi de confier une grande partie de la gestion des fonds européens aux Régions. Parmi les grandes règles définies par l'Union Européenne, on trouve l'obligation de mettre en œuvre des programmes territorialisés et c'est dans ce cadre que le PETR Vidourle Camargue se trouve attributaire de 4,1 millions d'euros de fonds européens à administrer.

Cette enveloppe se répartit en 3 fonds : FEDER 1,1 million (dispositif ATI), FEADER 2,4 millions (dispositif LEADER), FEAMP 600 000 euros (dispositif DLAL GALPA). Ces fonds européens sont gérés par une équipe d'animation et des comités de programmation. Ces derniers ont la particularité de reposer sur un partenariat public/privé représentant l'ensemble du territoire. Il assure la mise en œuvre de la stratégie « **Maintenir le cadre de vie et développer les richesses du PETR Vidourle Camargue** » et est le seul organe décisionnel sur l'opportunité des projets financés.

## La contractualisation

C'est l'ensemble des contrats établis avec les partenaires institutionnels sur le territoire défini par le PETR et permettant aux communes et aux communautés de communes d'obtenir des financements pour leurs projets d'investissement.

### Le Contrat de ruralité

Le contrat de ruralité permet d'attirer des crédits des préfectures du Gard et de l'Hérault. Il met en place un dialogue avec les autres collectivités territoriales : les Département du Gard et de l'Hérault et la Région Occitanie. Le contrat de ruralité c'est avant tout la **DSIL** (dotation de soutien à l'investissement local) mais aussi de la **DETR** (dotation d'équipement des territoires ruraux).

**DSIL** : En 2019, 6 projets ont été financés pour 672 097,02 €.

**DETR** : En 2019, 13 projets ont été financés pour 1 431 548,60 €.

### Le Contrat régional

La Région Occitanie a engagé le déploiement d'une nouvelle génération de politiques contractuelles pour la période 2018-2021, orientée autour des priorités régionales que sont le développement économique et la formation professionnelle, la qualité de vie et l'attractivité, et le développement durable.





Ce sont 20 opérations soutenues pour l'année 2019, représentant plus de 10,6 millions d'€ d'investissement par les collectivités locales dont :

Environ 8 600 000€ d'autofinancement

Près de 200 000 € d'aides du CD30

Près de 1 600 000 € d'aides régionales

Près de 300 000 € d'aides de l'Etat

Dans le cadre de ces nouvelles politiques contractuelles territoriales, les **contrats Bourgs-Centres** visent au développement des communes jouant un rôle de centralité sur leur territoire.

Sur 25 communes pré-identifiées sur le territoire du PETR:

- 2 contrats Bourgs centres sont approuvés au 19/07/2019
- 6 dossiers Bourgs centres sont finalisés (objectif CP de Décembre) :
- 3 dossiers Bourgs centres sont en cours de finalisation

## Les actions mutualisées

### Le service SIG

Le PETR a mis en place depuis 2008 un système de cartographie du territoire en ligne. Ce serveur cartographique est un système d'information permettant de créer, organiser et présenter des données alphanumériques spatialement référencées et ainsi de produire des plans et des cartes. Ses usages couvrent les activités de traitement de données, de partage et de diffusion de l'information géographique.

Il permet aux communes et aux communautés de communes d'avoir un outil mutualisé au service de leur mission d'urbanisme (données cadastrales...).

Un accès « grand public » est opérationnel avec une limitation des informations cadastrales. Y figure également les chemins de randonnée.

### Le Club des entrepreneurs

Une quarantaine d'entreprises se retrouvent régulièrement au sein du Club des entrepreneurs, présidé par Alain Ouayoun. L'objectif est de se regrouper, se rencontrer, échanger, se faire connaître, s'impliquer sur le territoire.

Le lien avec les élus est assuré par Jacky Rey, Vice-président en charge du développement économique. De plus, les élus et les techniciens en charge du développement économique des communautés de communes où se déroule la manifestation sont invités.

Cette année, le Club a organisé :

- 2 comités de pilotage et 1 assemblée générale,
- 7 visites d'entreprise,
- 5 repas/rencontre.

Les rencontres débats et visites de savoir-faire menées en 2019 sont les suivantes :

- Le 21 février : Entreprise Valdeyron à Vauvert
- Le 18 avril : Entreprise Biocoop à Lunel
- Le 14 mai : Entreprise VP à Beauvoisin



- Le 13 juin : Entreprise Caveau Héraclès à Codognan
- Le 4 juillet : Entreprise Maison des vins de la Méditerranée au Grau du Roi
- Le 22 octobre : Entreprise Haifa à Lunel Viel
- Le 14 décembre : Entreprise Créavie à Générac

### La mission patrimoine

Depuis fin 2008, la mission patrimoine s'attache à la conservation, transmission et valorisation du patrimoine bâti et immatériel, acteur de la singularité et de l'identité locale, pour le « vivre ensemble » et la qualité de vie.

Après la réalisation de l'inventaire du patrimoine, il s'agit maintenant de l'animer par la mise en tourisme du territoire.

En 2019 la mission s'est plus particulièrement attachée à la labellisation du territoire en portant des dossiers de candidature :

- à l'inscription du « Boutis ou Broderie de Marseille » sur la liste nationale du Patrimoine Culturel Immatériel français,
- la participation à la labellisation « Le chemin européen des Huguenots »,
- la candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire ». Dépôt prévisionnel : Fin 2021.

L'exposition « Les Grandes Figures », conçue et réalisée par le PETR, propose 15 panneaux à la disposition des communes qui le souhaite.

La mission récurrente de recherche de financements et de partenaires pour la restauration du patrimoine, essentiellement bâti, s'est poursuivie.

### La mission tourisme

La mission tourisme s'attache à coordonner les actions mises en place sur le territoire et à fédérer les différents acteurs, que ce soit en lien avec les offices de tourisme et les différents réseaux de professionnels.

Avec Site Remarquable du Goût AOP Taureaux de Camargue, le territoire rayonne dans toute la France en participant à des salons. L'Action phare 2019 est l'organisation du 2ème Salon des Sites Remarquables du Goût de France en Camargue.

Autre projet important, la candidature du territoire au label « Vignoble et Découverte » en partenariat avec Gard Tourisme et Hérault Tourisme et le Conseil interprofessionnel des Vins. L'animation du réseau « Eco-ambassadeurs » se poursuit avec comme nouveauté, la volonté de fusionner avec le réseau « Ambassadeurs du patrimoine » porté par le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise.

Pour faire de la destination « Camargue » un véritable produit d'appel touristique, dans le cadre d'un contrat entre l'Etat et les 3 ADT Gard, Hérault, Bouches du Rhône, le PETR est un acteur engagé pour le SPOTT Camargue.



# Le Conseil de développement

## Le fonctionnement

Nouvellement créé, le Conseil de développement, composé de 20 membres, s'est réuni la première fois le 20 février 2019 en séance plénière pour adopter son règlement intérieur et sa charte de bonne conduite. A cette occasion le siège de Président a été pourvu à l'unanimité. Claude Constant, déjà impliqué au PETR en tant que membre du comité de programmation LEADER, a accepté cette fonction.

## Les actions

Le Conseil de développement a été sollicité immédiatement pour la construction du Projet de territoire. Sa participation aux comités de suivi et aux ateliers (4) lui a permis de faire entendre la voix des habitants et usagers du territoire et de co-construire avec les élus un document d'orientations pour l'avenir.

De plus, le Président se rend régulièrement aux comités syndicaux en attendant que d'autres membres du Conseil de développement soient désignés.

Fin 2019, le conseil de développement s'est également réuni pour étudier le projet de territoire, désigner ces 5 représentants au comité syndical et mettre en place 3 nouvelles commissions de travail :

- Commission Habitat et énergie pour amener l'intégralité des informations et dispositifs auprès des communes et des propriétaires,
- Commission Marketing territorial qui dans un premier temps réalisera un diagnostic des besoins des entrepreneurs du territoire,
- Commission pour préparer une feuille de route sur 2 thématiques : la Gouvernance alimentaire de Qualité et la Mobilité.

Ces travaux seront réalisés par les membres du conseil de développement et seront soumis aux élus du PETR. Cette dynamique partenariale "public-privé" forte pour le PETR permettra d'apporter des démarches ascendantes des acteurs du territoire.

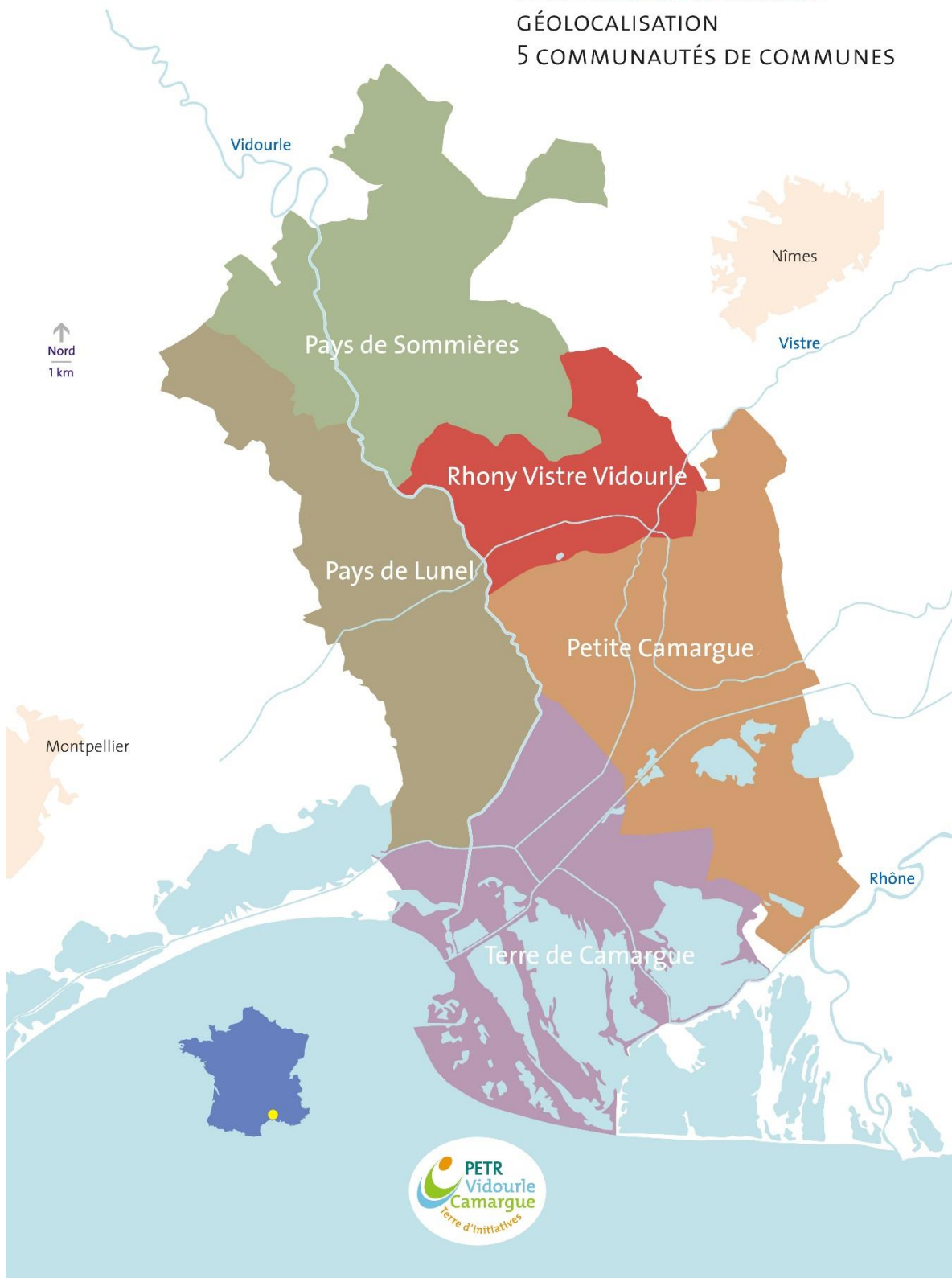


# ANNEXES



# Annexe n°1

## PETR VIDOURLE CAMARGUE GÉOLOCALISATION 5 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES





## Annexe n°2

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES RHÔNY VISTRE VIDOURLE</b>	
<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
<b>Jean Baptiste ESTEVE</b> Nages et Solorgues	<b>Jean François SERRANO</b> Nages et Solorgues
<b>Jacky REY</b> Aigues Vives	<b>Magali PRADEILLE</b> Aigues Vives
<b>Jean François LAURENT</b> Vestric et Candiac	<b>Agnès NECTOUX</b> Vestric et Candiac
<b>Philippe GRAS</b> Codognan	<b>Sandrine BELLOZ MAUROZ</b> Codognan
<b>Gérard DUPLAN</b> Mus	<b>Valérie COSTE</b> Mus
<b>Freddy CERDA</b> Gallargues le Mx	<b>Françoise ARRAZAT</b> Gallargues le Mx
<b>René BALANA</b> Vergèze	<b>Isabelle DEBRIE</b> Vergèze
<b>Marc FOUCON</b> Boissières	<b>Elisabeth BELIERE</b> Boissières
<b>Geoffrey LEON</b> Uchaud	<b>Brigitte MIRANDE</b> Vergèze
<b>Pilar CHALEYSSIN</b> Aubais	<b>Roger VIGNE</b> Aubais
<b>Thierry AGNEL</b> Uchaud	<b>Pascal MAILLARD</b> Aigues Vives
<b>Robert MONNIER</b> Vergèze	<b>Daniel JULIEN</b> Gallargues le Mx
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES PETITE CAMARGUE</b>	
<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
<b>Jean Paul FRANC</b> Aimargues	<b>Bernadette MAUMEJEAN</b> Aimargues
<b>Alain DUPONT</b> Aimargues	<b>Marie PASQUET</b> Aimargues
<b>André MEGIAS</b> Aimargues	<b>Mickaël MANEN</b> Aimargues
<b>André BRUNDU</b> Aubord	<b>Didier LEBOIS</b> Aubord
<b>Guy SCHRAMM</b> Beauvoisin	<b>Olivier PETRONIO</b> Beauvoisin
<b>Christophe TICHET</b> Beauvoisin	<b>Lise BRUNEL</b> Beauvoisin
<b>Monique CHRISTOL</b> Beauvoisin	<b>Arthur EDWARDS</b> Beauvoisin
<b>Joël TENA</b> Le Cailar	<b>Alain REBOUL</b> Le Cailar
<b>Jean DENAT</b> Vauvert	<b>Elisabeth MICHALSKI</b> Vauvert
<b>Katy GUYOT</b> Vauvert	<b>Bruno PASCAL</b> Vauvert
<b>Rodolphe RUBIO</b> Vauvert	<b>Marie José DOUTRES</b> Vauvert
<b>Annick CHOPARD</b> Vauvert	<b>Marc JOLIVET</b> Vauvert





<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE</b>	
TITULAIRE	SUPPLEANT
<b>Robert CRAUSTE</b> Le Grau du Roi	<b>Françoise DUGARET</b> Le Grau du Roi
<b>Olivier PENIN</b> Le Grau du Roi	<b>Claudette BRUNEL</b> Le Grau du Roi
<b>Claude BERNARD</b> Le Grau du Roi	<b>Lucien VIGOUROUX</b> Le Grau du Roi
<b>Christine ROUVIERE</b> Le Grau du Roi	<b>Pascale BOUILLEVAUX</b> Le Grau du Roi
<b>Laurent PELISSIER</b> St Laurent d'Aigouze	<b>Santiago CONDE</b> St Laurent d'Aigouze
<b>Arlette FOURNIER</b> St Laurent d'Aigouze	<b>Marilyne FOULLON</b> St Laurent d'Aigouze
<b>Pierre MAUMEJEAN</b> Aigues Mortes	<b>Marielle NEPOTY</b> Aigues Mortes
<b>Gilles TRULLET</b> Aigues Mortes	<b>Jeanine SOLEYROL</b> Aigues Mortes
<b>Noémie CLAUDEL</b> Aigues Mortes	<b>Claude LAURIE</b> Aigues Mortes
<b>Jean Claude CAMPOS</b> Aigues Mortes	<b>Arnaud FOUREL</b> Aigues Mortes
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE SOMMIERES</b>	
TITULAIRE	SUPPLEANT
<b>André SAUZEDE</b> Calvisson	<b>Danielle DUMAS GUILLOUX</b> Souvignargues
<b>Véronique MARTIN</b> Calvisson	<b>Bernard CHLUDA</b> Aujargues
<b>Jean Pierre BONDOR</b> Sommières	<b>Michel FEBRER</b> Congénies
<b>Pierre MARTINEZ</b> Sommières	<b>Marc LARROQUE</b> Salinelles
<b>Alain THEROND</b> Fontanès	<b>Jean Michel TEULADE</b> Aspères
<b>Pierre GAFFARD LAMBON</b> Combas	<b>Sylvain RENNER</b> St Clément
<b>Jean Michel ANDRIUZZI</b> Montpezat	<b>Ivan COUDERC</b> Parignagues
<b>Marie José PELLET</b> Junas	<b>Guillaume HUGUES</b> Crespian
<b>Cecile MARQUIER</b> Villevielle	<b>Sonia AUBRY</b> Cannes et Clairan
<b>François GRANIER</b> Montmirat	<b>Bernadette POHER</b> Lecques
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LUNEL</b>	
TITULAIRE	SUPPLEANT
<b>Henry SARRAZIN</b> Saussines	<b>Jérôme BOISSON</b> Souvignargues
<b>Richard PITAVAL</b> Lunel	<b>Jacques GRAVEGEAL</b> Campagne



## Annexe n°3

### DIRECTION DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)

Maxime Charlier 50%  
m.charlier@petr-vidourlecamargue.fr / 04.34.14.80.02

### ASSISTANCE DE DIRECTION ET DE GESTION DU PETR

Catherine Bazile 100%  
c.bazile@petr-vidourlecamargue.fr / 04.34.14.80.00

### MISSION FONDS EUROPEENS

Chargés de mission LEADER  
Aude Faye 100%  
a.faye@petr-vidourlecamargue.fr / 04.48.21.61.12  
Maxime Charlier 50%  
m.charlier@petr-vidourlecamargue.fr / 04.34.14.80.02

Chargée de mission FEAMP  
Marie Galand 50%  
m.galand@petr-vidourlecamargue.fr / 04.34.14.80.01

Gestionnaire des Fonds européens  
Lisette Lesueur 100%  
l.lesueur@petr-vidourlecamargue.fr / 04.48.21.61.13

Référents ATI territoriale FEDER  
Maxime Charlier  
Marie Galand

### MISSION CONTRACTUALISATION

Chargés de mission  
Marie Galand 50%  
m.galand@petr-vidourlecamargue.fr / 04.34.14.80.01  
Maxime Charlier  
m.charlier@petr-vidourlecamargue.fr / 04.34.14.80.02

### MISSION PATRIMOINE

Chargée de mission  
Patricia Carlier 100%  
p.carlier@petr-vidourlecamargue.fr / 04.34.14.80.03

### MISSION TOURISME

Chargée de mission  
Véronique Couderc 100%  
v.couderc@petr-vidourlecamargue.fr / 04.48.21.61.11





**Contact :**

**PETR Vidourle Camargue**

**83 rue Pierre Aubanel**

**30470 AIMARGUES**

**04.34.14.80.00 / [contact@petr-vidourlecamargue.fr](mailto:contact@petr-vidourlecamargue.fr)**

